

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

TELEVISTA

Société anonyme au capital de 815 116,80 €.
Siège social : 58, boulevard Emile Augier, 75116 Paris.
447 928 102 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Télévista sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

*Le 30 juin 2016 à 9 heures,
Au : 38, quai du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt*

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de son rapport spécial sur les conventions régies par les Articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- approbation des comptes annuels dudit exercice ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- approbation des conventions régies par les Articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- renouvellement du mandat des administrateurs ;
- ratification du transfert du siège social ;
- quitus aux administrateurs ;
- pouvoirs ;
- questions diverses.

Cette assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'inscription de ses titres, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le 28 juin 2016 à zéro heure, heure de Paris, soit sur les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée :

- au formulaire de vote à distance,
- ou de procuration,
- ou à la demande de carte d'admission,

Etablie au nom de l'actionnaire ou de l'actionnaire mandaté.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 28 juin 2016.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire inscrit au nominatif qui en fera la demande par lettre simple reçue, six jours au moins avant la date de l'assemblée, auprès de :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES CTS Assemblées
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

Les titulaires d'actions au porteur, désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire à leur intermédiaire financier, au moins six jours avant la date de l'assemblée.

Le formulaire de vote, dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation pour les actionnaires au porteur, devra parvenir au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée, au siège social de la Société ou à son mandataire, **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**.

A la réception du formulaire de vote par correspondance par **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**, l'actionnaire, titulaire d'actions inscrites en compte de titres nominatifs ou au porteur, ne peut plus utiliser un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration.